



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2001/L.10
3 novembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Quinzième session
Marrakech, 29 octobre-6 novembre 2001
Point 4 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

MÉTHODES ET OUTILS D'ÉVALUATION DES INCIDENCES ET DES STRATÉGIES D'ADAPTATION

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des documents FCCC/SBSTA/2001/MISC.6 et Add.1 rendant compte des communications des Parties au sujet du rapport de l'atelier sur les méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques et des stratégies d'adaptation tenu à Sainte-Adèle (Canada) en juin 2001 (FCCC/SBSTA/2001/INF.4) ainsi que de la planification des travaux du SBSTA sur les méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques, de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation;
2. Le SBSTA a appuyé les conclusions de l'atelier, en notant que celles-ci renfermaient des éléments très importants pour l'élaboration des stratégies d'adaptation dans les pays en développement. Il a relevé également que l'élaboration de méthodes d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation, et l'amélioration des méthodes qui existaient déjà, nécessitaient des travaux scientifiques plus approfondis. Il a invité les Parties et les organisations

internationales à prendre ce constat en considération lors de l'élaboration de leur futur programme de travail, compte tenu des besoins et priorités des pays en développement en matière de méthodes. Il a invité aussi le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à engager une réflexion plus approfondie, dans le cadre de ses travaux futurs, à la question de l'évaluation de ces méthodes;

3. Le SBSTA a pris note en outre des liens qui existaient entre le travail sur les méthodes et d'autres activités connexes menées tant par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) que par le SBSTA, dont celles relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4, aux communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et à la question du transfert de technologies et du renforcement des capacités;

4. Le SBSTA a noté également l'importance et la nature complexe du travail sur les méthodes et a souscrit à l'idée d'accélérer et d'élargir les travaux du secrétariat dans ce domaine. À cet égard, il a demandé au secrétariat:

a) De consulter divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations au sujet de la manière de faire progresser l'élaboration et l'analyse des méthodes et outils d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation ainsi que la collecte et la diffusion de l'information;

b) D'organiser, avant la dix-septième session du SBSTA et avec la participation des Parties et des organisations internationales, un premier atelier afin d'étudier les moyens d'appuyer l'élaboration et la diffusion de méthodes et outils d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation visés dans le document FCCC/SBSTA/2001/INF.4, de rechercher les mécanismes qui pourraient y contribuer et/ou d'inscrire ces considérations dans le mandat des autres ateliers qu'il serait proposé de tenir sur les questions d'adaptation.

5. Le SBSTA a demandé au secrétariat de lui faire rapport à sa seizième session sur les questions relevées au paragraphe 4 ci-dessus.

Nom du document : 0170842.doc
Dossier : G:\Pdffra
Modèle : G:\Word\Off2000\FCCC.dot
Titre :
Sujet :
Auteur : Brèque
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 05.11.2001 11:42
N° de révision : 2
Dernier enregist. le : 05.11.2001 11:42
Dernier enregistrement par : sipp
Temps total d'édition :6 Minutes
Dernière impression sur : 05.11.2001 11:42
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 2
Nombre de mots : 506 (approx.)
Nombre de caractères : 2'886 (approx.)